

République française

 ARDECHE

publié sur le site internet de la
 collectivité le 22 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Membres en exercice : 37

Date de la convocation : 15/12/2023

Présents : 28

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
 32
 POUR : 32
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 0
 REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER
Représentés : Claude BRUN représenté par Christian VIDAL, Geneviève DUNY représentée par Dominique TRIN, Emile LOUCHE représenté par Charles VALETTE, John SERROUL représenté par Françoise BENOIT
Absents : Sébastien BOURDELY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_112 - Objet : DM n°4 du budget principal

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu la délibération n°2023-62 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023 approuvant la DM n°1 du budget principal,
 Vu la délibération n°2023-93 du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2023 approuvant la DM n°2 du Budget principal,
 Vu la délibération n°2023-103 du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2023 approuvant la DM n°3 du budget principal,*

Considérant que la Communauté de communes a notamment perçu un rôle supplémentaire et doit reverser une partie à certaines communes, il y a lieu d'ouvrir des crédits le permettant.

Il est proposé de voter le virement de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	0.00 €	3 066.19 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 066.19 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 070.00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	229.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 299.00 €
D-7391178 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0.00 €	12 197.00 €	0.00 €	0.00 €

D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	56 967.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	72 164.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	182 094.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	182 094.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 801.24 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 801.24 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	409 992.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	409 992.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	820.67 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 411.28 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 231.95 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	417 324.19 €	0.00 €	417 324.19 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	160 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	160 000.00 €
D-2088-138 : Pole pleine nature	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-204182-128 : Fibre optique	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-126 : Construction Toilettes Mazan	0.00 €	115 493.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-140 : Caserne Sainte Eulalie	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-21788-138 : Pole pleine nature	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 300.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	185 493.00 €	0.00 €	8 300.00 €
R-238-126 : Construction Toilettes Mazan	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 493.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 493.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	283 793.00 €	0.00 €	283 793.00 €
Total Général		701 117.19 €		701 117.19 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de voter** les crédits supplémentaires,
- **de procéder** aux écritures de régularisation,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 21 décembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

